VI. LETTRE,
U R. P. ALEXANDRE,
OU SE FAIT
E PARALLELE DE
la Doctrine des Thomiſtes
avec celle des Jeſuites
ſur la Grace.

M. DC. XCVII.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

M. R. PERE.

Voulez-vous bien que dans cette eſpece de petit combat ſingulier où nous allons nous engager nous nous preſcrivions des bornes ; la matiere eſt ample d'elle-même, reſſerrons-la le plus que nous pourrons ; ſur tout point d'invectives, j'honore fort vôtre Ordre, où il y a eu de tout temps beaucoup de ſcience & de vertu, quoique j'aie peine à m'accommoder de ſa doctrine ſur la grace & ſur la prédeſtination. Je l'aurois pourtant laiſſée telle qu'elle eſt, ſi vôtre Abbé s'étoit contenté d'en faire l'éloge ſans décrier d'une maniere injurieuſe celle des Jeſuites. La charité, l'honneſteté, le reſpect qu'on doit aux Decrets des ſouverains Pontifes, arrêtent la tentation qu'on auroit de répondre ſur le même ton. Car vous ſçavez qu'autrefois quand les Dominiquains traitoient les Jeſuites de Demipelagiens, ainſi que vous le faites encore dans la lettre que vous leur avez addreſſée, les Jeſuites auſſitôt faiſoient repreſailles en accuſant les Dominiquains de donner dans les erreurs des Calviniſtes. Je n'ay garde d'en uſer ainſi.

Je ne vous traiterai pas même de Janſeniſtes. Les chefs de cette ſecte ſeroient ravis que je vous donnaſſe leur nom, comme ils affectent de prendre celui de Thomiſtes : Mais je me garderai bien de leur faire ce plaiſir. Je me contenterai ſeulement quand la matiere m'y engagera de vous faire remarquer l'occaſion que vous leur donnez de s'aſſocier avec vous & de ſe ſauver dans vôtre Ecole pour échaper aux Theologiens Catholiques qui les preſſent avec les mêmes armes dont ils ont terraſſé Luther & Calvin.

Ces bornes que je prétens donner à nôtre diſpute ſeront la verité inconteſtable de certaines propoſitions de Foy dont tout ſincére Chatholique convient, ſur leſquelles les Jeſuites ne diſputent point avec les Thomiſtes, & qui comprennent une grande partie de la Theologie de S. Auguſtin ſur la grace en ce qui regarde la Foy ; c'eſt par rapport à ces veritez que je ferai le paralléle de la Theologie des Thomiſtes & de celle des Jeſuites : Enſorte que je conclurai que celle des deux Theologies qui ſera la plus conforme à ces ſortes de principes, eſt préférable à l'autre, & que celle qui ne peut point ou qui ne peut que tres-difficilement s'accommoder avec quelqu'une de ces veritez, doit être plûtôt rejettée que l'autre. Ces veritez fondamentales de nôtre diſpute ſeront comme les points fixes ſur leſquels

elle roulera toute entiere. Ce ſera là ; ſi j'oſe m'exprimer ainſi, comme la pierre de touche de vôtre opinion & de la mienne, & avec cette régle quiconque nous lira, pourra ſeurement porter ſon jugement ſur le Syſtême de la ſcience moyenne & ſur celui des decrets prédéterminans.

Premiere vérité de Foy. La prédeſtination à la grace eſt purement gratuite. J'appelle ici prédeſtination à la grace le Decret abſolu & efficace que Dieu fait de donner, par exemple, la grace de converſion à un Infidéle, & de le convertir à la vraye Religion : Car c'eſt de la *gratuité* de cette eſpece de grace dont S. Auguſtin diſputoit principalement contre les Pelagiens.

Seconde vérité. Dieu eſt maître des Cœurs ; il les tourne comme il lui plaît ; quelque dur que ſoit nn Cœur il ne reſiſte poiut à la volonté efficace & abſoluë que Dieu a de le convertir, ni aux graces qui ſont les ſuites & les effets de ce Decret.

Troiſiéme vérité. Quelques puiſſantes & quelques efficaces que ſoient ces graces, elles ne détruiſent point la liberté de l'homme ; elles ne lui impoſent point une neceſſité inévitable de leur obéir ; il peut reſiſter à ces graces quelques efficaces & quelques victorieuſes qu'elles ſoient.

De ces trois vérités conſtantes parmi tous les Catholiques, la premiere & la econde s'accommodent aiſément avec

vôtre Syſtême ; mais il me paroît que la troiſiéme peut tres-difficilement ſubſiſter dans vos principes.

Pareillement vous conviendrez aiſément que la troiſiéme verité qui regarde la liberté de l'homme, s'accorde tres-bien avec mon Syſtême, mais vous prétendez que ce Syſtême ne s'accorde pas ſi bien avec les deux premieres verités qui regardent la prédeſtination gratuite à la grace, & le ſouverain domaine de Dieu ſur les cœurs des hommes.

Ainſi tout ce que j'ay à faire dans ce paralléle, c'eſt de montrer premierement que mon Syſtême de la ſcience moyenne n'eſt oppoſé en aucune maniere à la prédeſtination gratuite à la grace, ni au ſouverain Domaine de Dieu ſur les cœurs des hommes & qu'en cela il ne cede nullement au vôtre ; & en ſecond lieu c'eſt de prouver que le vôtre ne peut guéres s'accommoder à la troiſiéme verité qui regarde la liberté de l'homme.

Si je viens à bout de ces deux articles, ſi je montre évidemment que dans mon Syſtême la prédeſtination à la grace eſt tres-gratuite, & que cette grace eſt l'inſtrument ſeur, efficace, infaillible de la toutepuiſſance de Dieu ſur le cœur des pecheurs les plus endurcis, & qu'en même temps ce ſyſtême eſt infiniment utile pour expliquer l'accord de ce ſouverain domaine & de cette prédeſtination abſoluë &

~~nécessaire~~ avec le libre arbitre de l'homme: si je montre au contraire qu'on ne peut guére accorder vôtre Syſtême des decrets prédéterminans & de vôtre grace efficace par elle-même avec la liberté, n'aurai-je pas fait ſur l'article de la grace encore plus que je n'ay fait ſur l'article de la probabilité. Car ſur l'article de la probabilité je n'ay point prétendu prouver autre choſe, ſinon qu'en cas que cette doctrine ne fût pas bonne, les Thomiſtes devoient être ſur cela la caution des Jeſuites, ſauf aux Thomiſtes à avoir leur recours ſur la Sorbonne, ſur la Faculté de Louvain, ſur les autres Ecoles, ſur les autres Ordres Religieux & ſur pluſieurs Evêques qui avoient auſſi bien que les Thomiſtes enſeigné la doctrine de la probabilité. Mais ſi je réuſſis dans ce Paralléle ſur la grace, je ferai bien plus. Car en juſtifiant la doctrine des Jeſuites ſur la grace, je montrerai, malgré les fauſſes idées qu'on tâche d'en donner depuis ſi long-temps, que cette doctrine eſt nonſeulement conforme à celle de l'Egliſe & à celle de l'antiquité ſur la grace, mais encore qu'on ne la peut combattre par celle des Thomiſtes, ſans donner des armes aux heretiques ou déclarez ou cachez contre la doctrine de l'Egliſe, & ſans leur fournir un moyen tres-aiſé de ſe mettre à couvert contre toutes ſortes d'anathémes. Commençons & voyons d'abord comment

la doctrine de la ſcience moyenne s'accorde parfaitement avec la prédeſtination gratuite à la grace. Je continuerai de m'expliquer dans l'exemple d'un Infidéle que Dieu veut convertir & amener par ſa grace à la veritable Religion.

La doctrine de la ſcience moyenne touchant la converſion de cet Infidéle conſiſte à dire que Dieu dans le Decret efficace & abſolu par lequel il le veut convertir eſt dirigé par la ſcience des veritez conditionnelles, c'eſt à dire, que Dieu ſe propoſant de convertir cet Infidéle, dont je parle, voit que parmi les moyens ou les graces, dont il ſe peut ſervir pour operer cette converſion, il y en a aux quelles l'Infidéle reſiſteroit, & d'autres aux quelles il ne reſiſtera pas, s'il les lui donne, & qu'il a la bonté de choiſir celles aux quelles il voit qu'il ne reſiſtera pas.

C'eſt là une de ces propoſitions ſi ſimples, ſi nettes, ſi intelligibles, ſi raiſonnables, ſi conformes à l'idée qu'on a de la ſageſſe & de la conduite de Dieu pour la converſion des pecheurs, que ſans être Theologien on en pénetre la verité & que, quand on dit que quelques Theologiens la combattent, on en eſt ſurpris, & qu'on demande auſſi-tôt pourquoy? C'eſt là, dis-je cependant toute la doctrine de la ſcience moyenne propoſée en termes communs que tout le monde entend, qu'on

tâche d'embroüiller par la dispute, de rendre odieuse par une prétenduë ressemblance qu'on prétend lui donner avec la doctrine des Demipelagiens. Elle l'auroit toute entiere cette ressemblance s'il étoit vray qu'elle détruisit la prédestination gratuite à la grace, qui est la premiére regle sur laquelle nous devons l'examiner.

Le mot de Prédestination exprime ici un choix que Dieu par sa misericorde toute pure fait d'une personne plûtôt que d'une autre pour la mener à la connoissance de la verité. C'est du côté de Dieu une prédilection ou un amour special envers cette personne qu'il prévient d'une grace qu'il n'accorde pas à une autre, qui souvent cependant en est moins indigne, parce qu'elle a commis moins de pechez, & resisté à un moindre nombre de graces.

Selon la doctrine de la science moyenne il est visible que Dieu en use de la sorte envers cet Infidéle dont je parle. Il le tire de la masse de perdition, où il en laisse une infinité d'autres qui ne sont pas si méchans que lui. Il connoît qu'un tel & un tel se seroient convertis s'il leur avoit donné cette grace qu'il ne leur donne pas, & qu'il a la bonté d'accorder à celuy-cy, voila le choix, voila l'amour special, voila la misericorde dont saint Paul & saint Augustin, & aprés eux la Theologie nous parle si souvent en trai-

tant de la grace, & que l'idée de la Prédestination renferme.

Ce choix, cet amour spécial, cette prédestination ne nous présente ici rien que de tres-gratuit, ce ne sont point les bonnes œuvres de cet homme qui touchent le cœur de Dieu, il n'en a fait aucunes, au contraire il est sans foy & sans charité. Je le suppose chargé d'adulteres, d'injustices, d'homicides, & d'une infinité d'autres crimes.

Le motif qui porte Dieu à lui donner cette grace, ce n'est point parce qu'il prévoit qu'il en profitera : Point du tout : Car Dieu voit une infinité d'autres Infidéles qui profiteroient aussi-bien que lui de cette grace, aux quels cependant il ne l'accorde pas.

C'est donc par sa pure volonté & par sa misericorde toute pure qu'il se détermine à lui donner cette grace ; c'est cette misericorde qui le distingue ainsi de la foule d'une infinité de reprouvez, & si on luy demande avec S. Paul, *quis te discernit ?* Qu'est-ce qui vous distingue dans cette Prédestination éternelle, il ne peut répondre Chrêtiennement, suivant cette Theologie, que dans les principes du même S. Paul, *je n'ay rien que je n'aye reçû*, c'est Dieu qui m'a choisi cette grace qui devoit me convertir, & qui ne l'a pas donnée à tant d'autres qu'elle eût convertis aussi-bien que moy. Et quand il aura la

1. Cor. Cap. 4.

bonté de couronner mes merites, je diray avec S. Auguſtin, *qu'il couronne ſa grace & ſes dons.* Epiſtola 105.

En un mot en remontant à la ſource de nôtre juſtification, c'eſt, ſelon les principes de la ſcience moyenne, la ſeule volonté, la ſeule bonté, la ſeule miſericorde de Dieu qui ne ſuppoſe en nous aucun merite, & qui par conſequent nous prédeſtine tres-gratuitement. Il prévoit que je me convertiray s'il me donne cette grace, & il lui eſt impoſſible de ne le pas prévoir, ayant une connoiſſance infinie de tout. Cette connoiſſance eſt ſuppoſée par la miſericorde. Car il n'agit pas en aveugle, & ſans prévoir l'effet qu'auront ſes dons : mais ce n'eſt point cette connonnoiſſance qui le fait agir, elle le dirige ſeulement dans le choix qu'il fait des moyens pour executer ſes volontez. C'eſt encore un coup par ſa ſeule bonté qu'll ſe détermine, c'eſt ſa miſericorde toute pure qui me prévient de cette grace de converſion. *Miſericordia ejus præveniet me.* Pſal. 58.

Conformément à cette doctrine les Theologiens Jeſuites diſent avec le Concile de Trente *que dans les Adultes le principe de la juſtification eſt la grace prévenante de Jeſus-Chriſt par laquelle il nous appelle ſans qu'aucuns merites de nôtre part aient précedé.* Seſſ. 6. Cap. 5.

Ils diſent avec S. Auguſtin, *Qu'il n'y a nul merite avant la grace, que ce n'eſt point le mérite qui attire la grace de Dieu parce que c'eſt la grace qui fait en nous tout le mérite.* Epiſt. 105.

Ils concluent contre les Pelagiens avec ce S. Docteur par les mêmes paſſages dont il ſe ſert dans ſa lettre cent ſeptiéme, *que c'eſt la grace de Dieu qui en prévenant les Infidéles, amolit leur cœur de pierre, & que cette grace de converſion n'eſt point donnée au merite même quelque bon deſir qui ait précedé.*

Enfin le Syſtême de la ſcience moyenne laiſſe indéciſe cette grande difficulté ſur laquelle S. Auguſtin dit qu'il ne faut point approfondir les jugemens de Dieu. *Pourquoy*, dit-il, *de deux Adultes l'un eſt appellé de Dieu d'une maniére qu'il obéït à la vocation, & que l'autre n'eſt point appellé, ou n'eſt point appellé de la même maniére, ce ſont là de ces jugemens de Dieu qu'il ne faut point ſonder.*

Lib. de dono perſeverantiæ. *Cap.* 18.

N'eſt-ce pas comme ſi S. Auguſtin diſoit, pourquoy Dieu connoiſſant dans les treſors de ſa puiſſance & de ſa miſericorde des graces qui convertiroient cet Infidéle ne s'en ſert-il point ? Pourquoy en emploie-t-il d'autres prévoyant bien qu'elles n'auront point leur effet ? Que n'en uſe-t-il à l'égard de celui-ci, comme à l'égard de l'autre pour qui il a choiſi une grace qui l'a converti ? A ces queſtions les défenſeurs de la ſcience moyenne demeurent court auſſi-bien que S. Auguſtin & répondent encore avec lui aprés ſaint Paul. O homme qui êtes-vous ?... N'entreprenez point de pénetrer des profondeurs où vous ne ſçauriez atteindre, *O homo tu quis es ? ..... altiora te ne quæſieris.*

Cap. 12.

Rom. 9.

Eccli. 3.

D'où je conclus que la doctrine de la ſcience moyenne eſt parfaitement conforme à la premiere regle ſur laquelle je me ſuis propoſé de l'examiner, c'eſt à dire, au dogme Catholique de la prédeſtination gratuite à la grace que S. Auguſtin a ſoûtenuë contre les Pelagiens & les Demipelagiens, & que ce ſaint Docteur n'avance pas ſur ce point particulier une ſeule propoſition que ceux qui tienrent la ſcience moyenne n'admettent & ne ſoutiennent dans ſa ſignification la plus exacte & la plus naturelle.

Ce que je dévelope icy, M. R. P. d'une maniere ce me ſemble aſſez intelligible, c'eſt ce que Suarez & une infinité d'autres Theologiens Jeſuites expliquent dans leurs écrits, & ne doit-on pas s'étonner qu'aprés ces explications qui ne peuvent pas laiſſer le moindre ſcrupule, certaines gens qui apparamment n'ont jamais lû la doctrine des Jeſuites que dans les livres de leurs adverſaires, mettent le Syſtême de la ſcience moyenne au nombre des dogmes du Demipelagianiſme.

Mais ne doit-on pas s'étonner encore bien plus de voir des perſonnes, qui ſe piquent d'entendre la Theologie, confondre tous les jours la prédeſtination à la grace avec la prédeſtination à la gloire, & appeller la doctrine des Jeſuites Demipelagienne parce qu'il y a quelqu'uns de leurs Theologiens qui tiennent, com-

me on fait dans les autres Ecoles Catholiques que la prédeſtination à la gloire ſuppoſe les merites ?

Tâchons M. R. P. avant que d'aller plus loin, de donner encore quelques éclairciſſemens & ſur ce reproche de Demipelagianiſme & ſur ces deux prédeſtinations que l'on confond. Plus la matiére ſera débroüillée, plus ſera aiſé à faire nôtre Paralléle entre la doctrine des Thomiſtes & la doctrine des Jeſuites.

Pour plus grande clarté, je ne ferai point de difficulté dans ces lettres Theologiques que j'ay l'honneur de vous écrire, de reduire ces points particuliers à certains titres.

De la difference du Syſtême de la ſcience moyenne d'avec les erreurs des Demipelagiens.

PRemiérement les Demipelagiens reconnoiſſent que Dieu avoit la ſcience des veritez conditionnelles, mais ce n'étoit pas ſans doute par là qu'ils étoient Demipelagiens : car les adverſaires de la ſcience moyenne le reconnoiſſent auſſi, en étant aujourd'huy convaincus par l'évidence des paſſages de la ſainte Ecriture qu'on leur a produits ſur ce ſujet.

Secondement les Demipelagiens en combattant la prédeſtination gratuite à la grace

faisoient un mauvais usage de la science des verités conditionnelles, tâchant de se debarasser des argumens invincibles que leur faisoit S. Augustin en faveur de la prédestination gratuite. Par exemple, il argumentoit ainsi contre eux. Deux Enfans nouveaux-nez sont portez par leurs parens à l'Eglise pour recevoir le Baptême, un des deux meurt avant que le Prêtre puisse lui conferer le Sacrement, l'autre ne meurt qu'aprés : en voila un qui obtient la grace qui le rend enfant de Dieu & digne du Paradis, & un autre qui ne l'obtient pas. Il n'y a de part ny d'autre aucun mérite ; pourquoy est-ce que l'un obtient cette grace & que l'autre ne l'obtient pas ? Donc, conclut S. Augustin, c'est un effet de la pure misericorde de Dieu à l'égard de celui qui l'obtient, & un juste jugement à l'égard de celui qui ne l'obtient pas : Donc Dieu prédestine l'un tres-gratuitement & par une bonté toute pure, à la grace du Baptême & au salut qui y est attaché ; & il ne prédestine pas l'autre : donc cette prédestination est tres-gratuite & ne suppose aucun mérite du côté de celui qui est prédestiné. *Epist.* 105.

Les Demipelagiens embarassez par cet argument, avoient recours à la science des conditionnelles, pour rendre raison de cette difference que Dieu mettoit entre ces deux enfans : ils disoient que Dieu accordoit le Baptême à l'un, parce qu'il avoit préveu que, quand il seroit arrivé à l'âge

de raiſon, il feroit un bon uſage de ſa liberté, & que l'autre au contraire en feroit un mauvais uſage. Ainſi ſelon eux cette prédeſtination ou cette difference de conduite, dont Dieu uſoit à l'égard de ces deux enfans, étoit fondée ſur leurs merites, non pas ſur leurs merites réels & qui fuſſent en effet, mais ſur leurs mérites préveus & qui devoient être, s'ils avoient plus long-temps vécu. C'eſt par cette ſubtilité qu'ils tâchoient d'éluder la force de l'argument de S. Auguſtin.

Cette réponce renfermoit l'erreur oppoſée au dogme Catholique de la prédeſtination gratuite à la grace, en ce que, ſelon cette réponce, c'étoit la liberté & le mérite de l'homme qui faiſoient la difference du prédeſtiné d'avec celui qui ne l'eſt pas, au lieu que ſelon la doctrine de S. Paul & de l'Egliſe Catholique, c'eſt la pure miſericorde de Dieu qui fait cette difference, ſans avoir aucun égard aux merites ni réels ni preveus de ceux qu'elle prédeſtine. C'eſt donc par la que les Demipelagiens étoient Demipelagiens.

Ils l'étoient encore en ce qu'ils prétendoient, que ce bon uſage de la liberté que Dieu prévoioit, & qui l'obligeoit ſelon eux à accorder le Baptême à un de ces deux enfans, ſe devoit faire ſans la grace; autre erreur qui fait meriter la grace du Baptême à la liberté toute pure.

Or la doctrine de la ſcience moyenne

eſt

eſt infiniment éloignée de ces deux erreurs. Car premierement ſelon les Theologiens qui ſuivent ce ſyſtême, lorſque Dieu prévoit qu'un Infidéle ſe convertiroit, s'il lui donnoit une telle grace, il connoît que cette converſion ne ſeroit par l'ouvrage de la liberté toute ſeule, mais de la liberté aidée de la grace & prevenuë par la grace.

Mais en ſecond lieu, ce qui eſt eſſentiel, & ce qu'il faut principalement obſerver, c'eſt que, quoique Dieu prévoye que s'il donnoit une telle grace à cet Infidéle il en uſeroit bien & qu'il ſe convertiroit, neanmoins ce bon uſage que cet Infidéle feroit de cette grace, n'eſt nullement le motif qui détermine Dieu à la lui donner, c'eſt ſa pure miſericorde qui l'y détermine.

Et cela eſt manifeſte parce qu'il n'y a point de pecheur, quelque endurci qu'il ſoit, dont Dieu ne forme ce jugement : *Si je donnois à ce pecheur une telle grace que j'ay dans les treſors de ma miſericorde, il en uſeroit bien & il ſe convertiroit.* Et cependant il y en a un tres-grand nombre à qui Dieu ne donne pas cette grace : donc ce bon uſage prévû de la grace n'eſt pas le motif qui détermine Dieu à la donner, c'eſt ſa pure miſericorde qui fait qu'il deſtine à cét Infidéle une grace qui le convertira, dans le temps qu'il refuſe à une infinité d'autres de ſemblables graces qui les convertiroient. Ces connoiſſances dirigent ſa ſageſſe, ſa providence, ſa bonté, ſa juſtice, mais elles ne les déter-

minent pas : & les défenſeurs de la ſcience moyenne concluent de leurs principes, comme S. Auguſtin au livre *du don de la perſeverance*, la grace prévient donc la foy même.... que ſi la grace prévient la foy.... elle prévient toute l'obéïſſance qu'on rend à Dieu, elle prévient la charité par laquelle ſeule on obéit à Dieu avec ſincerité & avec douceur & c'eſt la grace qui opere en celuy, à qui elle eſt donnée, toutes ces choſes en prévenant toutes ces choſes.

Cap. 16.

Il eſt donc plus clair que le jour que la doctrine de la ſcience moyenne eſt entiérement éloignée de celle des Demipelagiens. Ces heretiques détruiſoient la prédeſtination gratuite à la grace, & les Theologiens qui tiennent la doctrine de la ſcience moyenne, établiſſent & rendent tres-intelligible le myſtére de cette prédeſtination gratuite. Venons à l'autre point.

De la Prédeſtination à la gloire dependemment ou independemment des merites.

IL y a certaines opinions en Theologie que pluſieurs croient fauſſement eſtre des dépendances de la doctrine de la ſcience moyenne. Ils le croient principalement de celle qui tient que la prédeſtination à la gloire n'eſt point gratuite ni independante des mérites du Prédeſtiné. Il eſt manifeſte, que ceux qui ont cette penſée, ſe trompent.

Le Jesuite Suarez qui a défendu la science moyenne avec tant de solidité & de netteté, qu'il me paroît impossible de n'être pas de son avis, quand on le lit avec attention, sans préjugé, & avec le seul desir de connoître la verité ; ce scavant Theologien, dis-je, soûtenant la science moyenne soûtient en même temps que la prédestination à la gloire est purement gratuite & entiérement independante des merites. Il est suivi par plusieurs autres Docteurs de la Compagnie qui ont écrit sur ce sujet ; & ce sentiment est pour le moins aussi commun dans les Ecoles des Jesuites, que celui qui tient que la Prédestination à la gloire est dépendante des merites.

Au contraire quantité de Docteurs qui ne soûtiennent point la science moyenne, soûtiennent que la Prédestination à la gloire n'est point gratuite, mais qu'elle est dépendante des merites du Prédestiné & qu'elle les suppose. S. Bonnaventure, & devant luy Alexandre de Alez, Occham & plusieurs autres, avant qu'on parlât du Systême de la science moyenne, se sont declarez pour ce sentiment de la prédestination à la gloire dependemment des merites. Scot après avoir penché vers le sentiment opposé dit qu'on peut tenir l'une ou l'autre opinion sans consequence, & c'est pour cela que plusieurs Docteurs de ses disciples ont pris le parti de la prédestination dependante des merites. Tant il est vray que cette opinion n'a nulle liaison

avec la doctrine de la ſcience moyenne, qui s'accorde également avec toutes les deux opinions.

Sur cette matiére je vais faire en peu de mots trois choſes, qui l'éclairciront parfaitement, & ôteront tout embarras de l'eſprit de ceux qui ne l'ont pas étudiée à fonds. Premiéremet je marqueray la difference qu'il y a entre la Prédeſtination à la grace & la Prédeſtination à la gloire, par rapport à la Foy. Secondement je montreray que les Theologiens conviennent dans le fond ſur la Prédeſtination à la gloire, & ne different que dans les termes & dans la maniere d'expliquer leur ſentiment. En troiſiéme lieu je concluray que ceux qui tiennent que la Prédeſtination à la gloire eſt gratuite & independante des merites, parlent plus juſte, & que leur Theologie en ce point la eſt préferable à celle des autres.

De la difference qu'il y a entre la queſtion de la Prédeſtination à la grace & la queſtion de la Prédeſtination à la gloire.

LA difference eſſentielle entre ces deux queſtions eſt qu'il eſt de la Foy que la Prédeſtination à la grace eſt gratuite, & qu'il n'eſt pas de la Foy que la Prédeſtination à la gloire le ſoit.

La Prédeſtination en général eſt un

Decret de Dieu ou un acte de la volonté de Dieu. La Prédeſtination à la grace eſt un Decret que Dieu fait de donner la grace : la Prédeſtinotion à la gloire eſt un Decret que Dieu fait de donner la gloire.

La Prédeſtination à la grace, dont on diſpute dans les Ecoles, & ſur laquelle l'Egliſe a prononcé contre les anciens heretiques, regarde principalement la vocation efficace à la Foy. Il eſt de la Foy que le Decret que Dieu fait de donner à un Infidéle la grace de la vocation à la Foy, ou de nous faire naître de parens qui nous procurent le Baptême, & qui nous inſtruiſent des myſtéres de la vraye Religion, il eſt, dis-je, de la Foy que ce Decret eſt un effet de la pure miſericorde, qui ne ſuppoſe aucun merite en nous. C'eſt la un de ces dogmes que S. Auguſtin a ſoûtenu tres-fortement & tres-ſolidement contre les Pelagiens & les Demipelagiens. Et un de ceux que le S. Concile de Trente enſeigne ou ſuppoſe dans toute ſa ſixiéme ſeſſion. Nier que cette prédeſtination ſoit gratuite & independante de tout merite, c'eſt être heretique : mais la queſtion de la Prédeſtination à la gloire eſt d'une toute autre nature ; elle eſt problematique en Theologie. C'eſt un fait notoire que l'Egliſe l'a toûjours regardée comme telle. L'authorité des Docteurs que j'ay nommez qui ont ſuivi ce Syſtême en eſt une preuve manifeſte, & c'eſt n'être pas Theologien que de ne pas mettre cette diſtinction entre

la Prédeſtination à la grace & la Prédeſtination à la gloire.

Quoique la choſe ſoit auſſi certaine & auſſi notoire qu'elle eſt, je ne laiſſeray pas de la prouver ici, mais en faiſant ſeulement une expoſition ſimple des Syſtêmes oppoſez ſur ce ſujet, & cette expoſition ſuffira pour prouver en même temps la ſeconde propoſition que j'ay avancée, ſçavoir, que les Theologiens ſur ces points là conviennent dans le fond, & ne different que dans les termes.

Syſtêmes oppoſez en cette matiere.

IL faut encore obſerver ici ce que j'ay fait remarquer d'abord en comparant la doctrine de la ſcience moyenne avec celle des Thomiſtes, ſçavoir que dans toutes ces queſtions les Theologiens font un arrangement imaginaire des connoiſſances & des Decrets de Dieu, quoique dans le fond ces connoiſſences & ces Decrets, comme ils en conviennent tous, ſoient quelque choſe de tres-ſimple, ſans que la connoiſſance précede réellement le Decret, ou qu'un Decret précede réellement un autre Decret.

Il faut encore ſe reſſouvenir des notions de la ſcience des conditionnelles & de la ſcience de viſion. La ſcience des conditionnelles eſt celle par laquelle Dieu connoît la verité de certaines propoſitions qui renferment une condition, par exemple,

celle-ci, *ſi je donnois telle grace à cet Infidéle il ſe convertiroit.* La ſcience de viſion eſt celle par laquelle Dieu connoît la verité des propoſitions qui renferment l'exiſtence abſoluë des choſes, par exemple, celle-ci, *cet Infidéle ſe convertira.*

Enfin quand on demande ſi la Prédeſtination à la gloire eſt indépendante des merites, & avant la connoiſſance ou la préviſion des merites, *ante prævisa merita*, ou aprés la connoiſſance des merites, *poſt prævisa merita*; Il ne s'agit point de la connoiſſance ou de la ſcience conditionnelle, mais de la ſcience de viſion. Par exemple, il s'agit de ſçavoir ſi le Decret que Dieu fait de donner ſa gloire à cet Infidéle, ſuit cette connoiſſance: *Cet Infidéle ſe convertira*, ou ſi elle la précede; & ſi avant que Dieu prévoye abſolument cette converſion, il le prédeſtine à la gloire.

Je parle toûjours ici M. R. P. en termes de Syſtême parce que les Theologiens en cette queſtion ne parlent jamais autrement, chacun bâtit ici le ſien à ſa fantaiſie, multiplie les connoiſſances, les Decrets, les differens inſtans de raiſon, ainſi qu'ils parlent, afin de diſpoſer & de placer dans ces inſtans les Decrets & les connoiſſances de Dieu les uns aprés les autres. Je croy que dans les deux opinions oppoſées on peut les reduire à ce Syſtême commun, ou exprés je fais abſtraction de la ſcience moyenne & des Decrets prédéterminans.

En ſuppoſant en Dieu le Decret de créer

un certain nombre d'hommes & de leur offrir à tous pour arriver à leur fin des moyens dont il ſçait, ſoit par la ſcience moyenne, ſoit par la nature des moyens mêmes, que les uns ſeront efficaces s'il les donne, & que les autres ne ſeront que purement ſuffiſans & ſans efficace par la faute de ceux qui n'en voudront pas uſer, ſuppoſant, dis-je, tout cela qui eſt admis par les Jeſuites & par tous leurs adverſaires Catholiques, les Theologiens diſtinguent encore trois inſtans.

Dans le premier inſtant Dieu fait le Decret de donner aux uns ces graces qu'il ſçait devoir eſtre efficaces, & aux autres celles qu'il prévoit ne le devoir point être; de partager les uns d'une certaine ſuite de graces, d'un certain enchaînement de moyens qui ſe terminent à la grace efficace de perſévérance, & les autres d'une certaine ſuite de graces, d'un autre enchaînement de moyens au bout deſquels, pour m'exprimer de la ſorte, cette grace efficace de perſévérance ne ſe trouve point.

Aprés ce premier Decret ſuit au ſecond inſtant, la preſcience de Dieu, ou la ſcience de viſion qui lui fait voir l'effet du Decret qu'il a formé en faveur de ceux à qui il a deſtiné ces moyens efficaces, de ſorte qu'en ce ſecond inſtant il a cette connoiſſance abſoluë, tels & tels obéiront à mes graces. Il a auſſi la connoiſſance que tels & tels ne ſe ſerviront pas des moyens de ſe ſauver, qu'il a deſtiné de leur offrir.

Enfin au troiſiéme inſtant Dieu, enſuite de cette connoiſſance qu'il a de la fidelité que les premiers ont eu à ſes graces, fait un dernier Decret de leur donner ſon Paradis, qui en qualité de recompenſe & de couronne de juſtice, comme l'appelle ſaint Paul, ſuppoſe & le travail & le combat. Tous les Syſtêmes Catholiques peuvent ſe reduire à celui-là & tous les Theologiens peuvent l'admettre ſans difficulté, parce qu'il ne renferme rien de contraire ni aux principes des Thomiſtes, ni aux principes des autres Ecoles. Voici maintenant en quoy conſiſte la difference des uns d'avec les autres ſur l'article de la Prédeſtination à la gloire.

Ceux qui ſoûtiennent la Prédeſtination à la gloire independemment des merites abſolument preveus, diſent que ce Decret par lequel Dieu au premier inſtant deſtine à tels & a tels des graces efficaces qui produiront le ſalut, eſt inſeparable de celui par lequel il veut leur donner la gloire, parce, diſent-ils, qu'il eſt impoſſible de vouloir donner des moyens efficaces & que l'on connoît être tels, qu'on n'ait intention de donner la fin ou l'effet qu'ils doivent produire. Or Dieu veut dans ce premier inſtant donner ces graces efficaces à cet Infidéle : donc il veut dans ce même inſtant l'effet de ces graces efficaces qui eſt la gloire : donc dans ce même inſtant il les prédeſtine à la gloire : Or dans ce premier inſtant il n'a point encore préveu leurs me-

rites, il n'a pas encore préveu, par exemple, la converſion future de cet infidéle, ce n'eſt que dans l'inſtant ſuivant qu'il le prévoit : Parce que cette préviſion n'eſt appuïée que ſur le Decret qu'il vient de faire de lui donner la grace efficace qui le doit convertir, donc, concluent-ils, la Prédeſtination à la gloire eſt avant la préviſion abſoluë des merites, *ante præviſa merita.*

Les autres au contraire prétendent que ce premier Decret n'ayant pour terme ou pour objet immediat que les graces efficaces, ne doit point être appellé le Decret de la prédeſtination à la gloire & que l'autre Decret qui ſuit la préviſion des merites & de la fidelité de celui à qui Dieu a donné des graces efficaces, merite ſeul le nom de Prédeſtination à la gloire, parce que ſon terme & ſon effet immediat eſt la gloire.

Par là on voit que toute la queſtion ſe reduit à ſçavoir ſi dans l'inſtant ou Dieu fait le Decret de donner à cet Infidéle la grace efficace de ſa converſion & les autres qui produiront ſon ſalut, on doit concevoir qu'il faſſe en même temps le Decret de lui donner la gloire, qui eſt infailliblement attachée à la grace de ſa converſion, & aux graces efficaces qui la ſuivent : ſi vous donnez ce nom à ce Decret, la prédeſtination à la gloire eſt avant les merites preveus; ſi vous ne le donnez qu'au ſeçond Decret, la Prédeſtination à la gloire eſt aprés les merites préveus.

Pour moy il me paroît impoſſible de concevoir l'un ſans l'autre, & que dés-la que Dieu ſe reſout à me donner ce qui doit produire mon ſalut, en prévoyant certainement que s'il me le donne, il le produira dés-là, dis-je, je conçois diſtinctement que Dieu veut efficacement me donner mon ſalut. L'objet immediat & direct de ſon Decret ſera, ſi l'on veut, les moïens, mais avec la connoiſſance qu'il a de l'efficacité des moïens par la ſcience des conditionnelles, ou autrement, aſſeuré qu'il eſt, que s'il me donne ces moyens ils produiront infailliblement mon ſalut; je conçois clairement qu'en voulant par un Decret abſolu me donner ces moyens, il veut auſſi par ce même Decret me donner mon ſalut.

Mais pour concilier ces deux opinions il n'y a qu'a donner le nom de Prédeſtination à tous les deux Decrets, mais d'une maniere differente & pour une raiſon differente. On donnera ce nom au premier Decret parce qu'il deſtine à cet homme des moyens qui ont une liaiſon infaillible avec la gloire. On le donnera au ſecond parce qu'il deſtine immediatement la gloire à cet homme.

Que ſi l'on en juge par l'idée que S. Auguſtin nous donne de la Prédeſtination. Ceux qui donnent le nom de Prédeſtination au premier Decret, parlent mieux que les autres, parce que ſelon S. Auguſtin la Prédeſtination eſt en Dieu la préparation des moyens qui nous ſauvent infaillible-

ment, *præparatio mediorum quibus certißime liberantur quicunque liberantur.* Le premier Decret eſt la préparation de ces moyens efficaces : donc ſelon la maniere de parler de S. Auguſtin qui paroît la plus juſte, ce premier Decret eſt la Prédeſtination méme. Or ce premier Decret eſt avant la prévifion abſoluë des merites: donc ſelon la maniere de parler de S. Auguſtin il faut dire que la Prédeſtination eſt avant les merites préveus, *ante præviſa merita.*

De plus ſi aprés avoir débroüillé cette queſtion de mots, les Theologiens veulent convenir que le nom de Prédeſtination à la gloire doit être ou peut être donné à ce premier Decret qui eſt, ſelon la définition de S. Auguſtin, la préparation des moyens efficaces qui nous ſauvent; alors il ſera vray de dire que la prédeſtination à la gloire indépendamment des merites eſt auſſi bien de ſoy, que la Prédeſtination à la grace. Voici comme cela ce prouvera. Ce Decret qui eſt la préparation des moyens efficaces de ſalut eſt une prédeſtination à la gloire, parce qu'il ne peut être cõçû ſans concevoir l'intention que Dieu a de deſtiner efficacement à la gloire celui à qui il prépare ces ſortes de moyens. Or eſt-il que ce Decret eſt indépendant des merites ; tous en conviennent dans le Syſtême de la ſcience moyenne comme dans les autres Syſtêmes : donc aprés être convenus de cette notion, on doit convenir auſſi qu'il y a une Prédeſtination à la gloire qui eſt auſſi bien de

foy que la Prédeſtination à la grace. Mais alors le Decret de la Prédeſtination à la grace n'a pas ſeulement pour terme ou pour objet préciſément la converſion de cet Infidéle que j'ay apportée pour exemple en parlant de la Prédeſtination à la grace, mais encore cet enchaînement de moyens & d'incidens qui ſuivent cette converſion, & qui compoſent toute ſa vie & au bout deſquels ſe trouve le don de perſeverance, ce don de Dieu, ce grand don, ainſi que l'appelle le S. Concile de Trente, nous faiſant entendre par cette expreſſion que c'eſt à l'égard de ceux à qui Dieu le fait, un preſent de ſa liberalité, de ſa bonté, de ſa miſericorde & non point de ſa juſtice. *Seſ. 6. Cap. 13. Can. 16.*

Dieu connoît une infinité de routes par leſquelles ſa providence peut conduire chaque homme en particulier dans cette vie; il en connoît qui le meneront infailliblement au terme: il en connoît qui l'y meneroient, s'il ne ſe déroutoit pas par ſa faute: il choiſit par un decret favorable à cet homme une de celles qui le conduiront infailliblement au ſalut, & cela antecedemment à tout merite préveu; & des-là l'on conçoit avec S. Auguſtin qu'il prédeſtine cet homme.

Dans le Syſtême de la ſcience moyenne cette verité eſt incôteſtable, comme dans le vôtre M. R. P. & d'ailleurs vous demeurez d'accord que la gloire du Paradis eſt meritée par les bonnes œuvres, puiſque l'Ecriture l'appelle une récompenſe, une couron-

ne de juſtice, que le Sauveur au jour du jugement donnera ſon Royaume aux Prédeſtinez, parce que lors qu'il étoit en priſon ils l'ont viſité, lors qu'il étoit nud ils l'ont habillé, lors qu'il avoit faim ils lui ont donné à manger.

Ainſi tous les Theologiens qui mettent la Prédeſtination les uns aprés les merites, les autres avant les merites, peuvent faire la paix enſemble. S'ils vouloient me reconnoître tous pour médiateur il me ſemble que je l'aurois bien tôt faite. Je dirois aux uns, ayez la complaiſance de donner au Decret par lequel Dieu aprés les merites préveus accorde la gloire aux Saints, Decret qui eſt marqué dans l'Ecriture dans les endroits que je viens de citer; donnez, dis-je, le nom de Prédeſtination à ce Decret par honnêteté, ou du moins ne trouvez pas mauvais que vos adverſaires le lui donnent. Et je dirois en même temps aux autres, accordez ce même nom au Decret par lequel Dieu avant la prédeſtination des merites deſtine des graces effiicaces & qui produiſent le ſalut de ceux à qui il les deſtine. Par cette tranſaction il ſera vray de dire que la Prédeſtination eſt avant les merites preveus, & qu'elle eſt auſſi aprés les merites preveus, & par là vous voila tous hors de Cour & de Procez.

Mais venons à nôtre Paralléle du Syſtême de la ſcience moyenne avec celui des Decrets prédéterminans touchant la *gratuité* de la Prédeſtination.

Je ne pretens pas que ſur ce point particulier les Jeſuites ayent de l'avantage ſur vous, mais je prétens ſeulement que vous n'en avez pas ſur eux. Je conclus par là ma lettre & le premier article de mõ Paralléle.

Quelle eſt, M. R. P. l'idée veritable & diſtincte de la Prédeſtination gratuite à la grace ? La voici, ce me ſemble, c'eſt un Decret que Dieu fait de prévenir efficacement par ſa grace, & de convertir un homme qui en eſt indigne par ſes pechez, & de le prévenir de la ſorte ſans trouver dans cet homme aucun motif qui puiſſe l'engager à lui faire cette grace, & qu'il ne lui fait par conſequent que par une liberalité & par une miſericorde toute pure, tandis qu'il n'accorde pas ce bienfait à une infinité d'autres qui en ſont indignes auſſi, mais qui en ſont ſouvent encore moins indignes, parce qu'ils ont commis moins de pechez. Or eſt-il que dans le Syſtême de la ſcience moyenne la choſe eſt ainſi. Cet Infidéle que Dieu appelle efficacement à la vraye Religion eſt un ſcelerat, un adultere, un homicide, un impie, & beaucoup plus impie qu'un grand nombre d'autres qui profiteroient auſſi bien que luy de la même grace, ſi Dieu la leur donnoit. Dieu ne trouve dans cet Infidéle que des motifs de le haïr, de l'abandonner, de le damner : donc le Decret par lequel il le prédeſtine à la grace eſt une grace auſſi gratuite qu'elle le puiſſe être, & autant qu'elle l'eſt dans le Syſtême des Thomiſtes.

La doctrine de S. Paul & de S. Auguſtin ſe verifie à la lettre dans ce Syſtême & avec la derniere exactitude. Cette grace s'accorde à cet homme non point à cauſe de ſes bonnes œuvres, parce, diſent les Jeſuites avec S. Paul, ſi c'étoit aux bonnes œuvres que cette grace s'accordât ce ne ſeroit plus une grace ; *Si autem gratia, jam non ex operibus : alioqui gratia jam non eſt gratia.* Les Jeſuites interrogez comme S. Auguſtin pourquoy Dieu fait cette grace à ceux-là & non point à d'autres, répondent dans les principes de ce Saint & dans les leur, ô homme qui êtes-vous pour demander compte à Dieu de ſa conduite ? *Sed quare illos potius quam illos ? iterum atque iterum dicimus nec nos piget, ô homo, tu quis es qui reſpondeas Deo &c.*

Rom. Cap. 11.

Lib. de dono perſever. Cap. 12.

M. R. P. Saint Auguſtin ſeroit aſſeurement content des Jeſuites ſur ce point capital & eſſentiel qui combat directement l'hereſie des Demipelagiens. Hê de grace ne vous rendez pas plus difficile. Avoüez ſincérement, comme vous le penſerez ſans doute aprés ces réflexions, que quoique vous en diſiez dans vôtre lettre aux R R. P.P Jeſuites, s'ils ſont Demipelagiens, ce n'eſt pas aſſûrement par là qu'ils le ſont: or s'ils ne le ſont pas par là, j'eſpere vous faire voir qu'ils le ſont encore moins en toute autre choſe. Ce ſera pour une autrefois que j'auray l'honneur de vous en convaincre. Je ſuis &c.